

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 Avril 2026 - A 20H30

**Présent :** M DORBES Jean-Luc, M CARTIER Patrice , Mme IBANEZ Nathalie , M DANES Richard , Mme ATEDZOE Cindy , M BOCCARD Frédéric , Mme BONIFAS Marie-Laure , M FORDOXEL Thierry , M GISTAIN André , M PESSANT Brice , Mme SAUVAGE Angélique , Mme TASSY Corinne , M ZAGO Michaël.

**Absentes :** Mme FERNANDEZ Véronique  
Mme GALEY Mylène donne pouvoir à Mme IBANEZ Nathalie

**Secrétaire de séance :** M FORDOXEL Thierry

## Approbation du dernier Compte Rendu

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 03 avril 2026

## Affectation du résultat 2025 – 2026/023

Mr DANES Richard adjoint aux finances présente l'affectation du résultat 2025 (tableau ci-dessous)

Affectation du résultat de l'exercice 2025	51 337,23 €
Résultat antérieur reporté	282 249,53 €
	=
Résultat à affecter	333 586,76 €
Déficit d'investissement reporté	-8952,96 €
Déficit d'investissement (Solde exécution section investissement reporté) <b>D 001</b>	-299 832,85 €
	=
Report en fonctionnement <b>R 002</b>	24 800,95 €

Mr Dorbes Jean-Luc, Maire, propose de voter l'affectation des résultats 2025

**Affectation des résultats approuvée et votée à l'unanimité**

## Vote des taxes 2026/024

Mr DANES Richard adjoint aux finances présente les taux 2025 des 4 taxes et sur propositions de Mr Dorbes Jean-Luc, Maire, l'évolution de celles-ci pour l'année 2026 (tableau ci-dessous)

TAXES	Taux 2025	Proposition Taux 2026
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	31,36%	31,99%
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	68,13%	69,50%
Taxe d'habitation (TH)	13,35%	13,62%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	24,20%	24,69%

Mr Dorbes Jean-Luc, Maire, propose de voter les taxes 2026

**Les taxes sont approuvées et votées à l'unanimité**

## Vote des subventions aux associations – 2026/025

Mr DANES Richard adjoint aux finances présente les subventions aux associations 2025 et les montants des subventions 2026 décidés par la commission finance après études des dossiers de subvention (tableau ci-dessous).

- L'association « 3° Age » ne demande pas de subvention pour 2026.
- l'association LOCN'ES n'ayant pas son siège social sur Capens, la commission finances décide de ne plus lui octroyer de subvention.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	2025	Proposition 2026
FNACA – UNC	100 €	100 €
Pompiers de Carbonne	250 €	250 €
Coopérative scolaire	5000 €	5000 €
3°Age	0 €	0 €
La Chasse	400 €	400 €
Fêtes et animations de Capens	0 €	3000 €
Boule capenoise	400 €	400 €
CAPASSO	400 €	400 €
LOCN'ES	400 €	0 €

Mr Dorbes Jean-Luc, Maire, propose de voter les subventions aux associations

FNACA – UNC => **subvention approuvée et votée à l'unanimité**

Pompiers de Carbonne => **subvention approuvée et votée à l'unanimité**

Coopérative Scolaire => **subvention approuvée et votée à l'unanimité**

3° Age => **Pas de subvention approuvée et votée à l'unanimité**

La Chasses => **subvention approuvée et votée à l'unanimité**

Fêtes et animation de Capens => **subvention approuvé à 13 voix**, *Mme BONIFAS Marie-Laure appartenant au conseil de cette association ne participe pas au vote*

Boules capenoise => **subvention approuvé à 13 voix**, *Mr DANES Richard appartenant au conseil de cette association ne participe pas au vote*

CAPASSO => **subvention approuvé à 13 voix**, *Mme IBANEZ Nathalie et Mme SAUVAGE Angélique appartenant au conseil de cette association ne participent pas au vote*

LOCN'ES => **Aucune subvention approuvé et votée à l'unanimité**

## Vote du budget 2026 – 2026/026

Mr DANES Richard adjoint aux finances présente le budget 2026 :

Un budget 2026 équilibré en **Dépenses et en Recettes de Fonctionnement** à hauteur de **562 943,17 €**

Dépenses de Fonctionnement 2026			Recettes de Fonctionnement 2026		
Charges de personnel	289 800,00 €	51%	Fiscalité locale	241 669,00 €	43%
Charges à caractère général	182 950,00 €	33%	Impôts et taxes	115 447,08 €	21%
Autres charges de gestion courante	79 711,58 €	14%	Dotations, subventions, participations	98 982,32 €	18%
Charges financières	7 198,59 €	1%	Autres produits de gestion courante	58 933,82 €	10%
Opérations d'ordre transf entre sections	3 283,00 €	1%	Résultat de fonctionnement reporté	24 800,95 €	4%
Charges spécifiques	- €	0%	prod services domaines ventes divers	18 450,00 €	3%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>562 943,17 €</b>	<b>100,0%</b>	Attenuation de charges	4 210,00 €	1%
Virement à la section d'Investissement	- €	0,0%	Produits exceptionnels	450,00 €	0%
<b>TOTAL</b>	<b>562 943,17 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>562 943,17 €</b>	

Un budget 2026 équilibré en **Dépenses et en Recettes d'Investissement** à hauteur **587 538,72€**

Dépenses d'investissement 2026			Recettes d'investissement 2026		
Solde exécution invest reporté	299 832,85 €	51%	Dotations, fonds divers et réserves	335 472,73 €	57%
Opérations patrimoniales	163 967,66 €	28%	Opérations matrimoniales	163 967,66 €	28%
Emprunts et dettes assimilées	47 405,83 €	8%	Opérations sous mandat	52 360,12 €	9%
Immobilisations corporelles	48 240,00 €	8%	Subventions investissements	32 455,21 €	6%
Immobilisations incorporelles	21 735,00 €	4%	Opérations d'ordre entre sections	3 283,00 €	0%
Dotations fonds divers et réserves	6 357,38 €	1%	<b>TOTAL</b>	<b>587 538,72 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>587 538,72 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>587 538,72 €</b>	

Soit un budget total pour 2026 de **1 150 481,89€**

Mr Dorbes Jean-Luc, Maire, propose de voter le budget 2026

**Le Budget 2026 est approuvé et voté à l'unanimité**

## Fongibilité des crédits – 2026/027

En raison du basculement en nomenclature M57 au 1er janvier 2023, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application.

C'est dans ce cadre que la commune de Capens est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre. Ainsi, en dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, aucune prévision ne doit apparaître dans le budget 2026 sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitre 020 et 022).

Dans ce cas, Monsieur le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L 21 22-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminés à l'occasion du budget,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

### Questions diverses

- 1) Mme TASSY Corinne et Mr Dorbes Jean-Luc ont assisté à une réunion du SIASCAR.  
Le syndicat rencontre des problèmes financiers.  
Il est envisagé d'avoir un regard économique sur certains postes coûteux !  
Mme TASSY Corinne fait remarquer que le syndicat n'est pas très connu sur les services qu'il propose, Elle demande si de la publicité locale peut être faite pour faire connaître le SIASCAR.  
Mme ATEDZOE Cindy se chargera de publier cette publicité sur le site de la commune et Panneau Pocket.
  
- 2) Prévision du 08 mai  
Mr Dorbes Jean-Luc demande à Mme BONIFAS Marie-Laure de prévoir l'achat d'une gerbe et de s'occuper de l'organisation de la cérémonie.  
  
M BOCCARD Frédéric nous informe que le porte-drapeau est réservé.  
  
Mme ATEDZOE Cindy précise que pour la cérémonie, elle a « la Marseillaise » sur clé USB
  
- 3) Mme ATEDZOE Cindy informe que seuls les horaires d'ouverture au public de la mairie sont communiqués sur le site de Capens. Elle aimerait publier les horaires d'ouverture de la mairie (présence physique et téléphonique). Il faudrait lui transmettre des photos des différents travaux communaux pour alimenter le site. Elle demande la fréquence de parution du petit capenois, Mr le Maire lui réponds qu'elle reste la même pour le moment.
  
- 4) Mme IBANEZ Nathalie, nous informe des problèmes rencontrés avec la MJC du Rabé pour pouvoir lancer l'appel d'offre afin de trouver une nouvelle association pour la gestion de l'ALSH et l'ALAE.  
  
Concernant l'école, il va y avoir des mouvements de proposition de titularisation, de stagiarisation pour certains agents ainsi que de contrats en remplacement des contrats aidés.
  
- 5) M CARTIER Patrice :  
Propose d'acheter en vue des cérémonies une enceinte sono, un pied de micro et un pied d'enceinte sono.  
Après délibération, Mr Dorbes Jean-Luc, Maire, propose de voter l'achat de ces 3 éléments pour un prix total de 329€.  
**L'achat est approuvé et voté à l'unanimité.**

En réponse au problème de climatisation de la salle des fêtes évoqué lors du conseil municipal du 03 avril 2026, la société de climatisation en charge de l'entretien a proposé une solution technique, elle sera testée par les ouvriers communaux lors de l'utilisation de la climatisation en fonctionnement « froid ».

En réponse au problème de connexion internet de la mairie évoqué lors du conseil municipal du 03 avril 2026, il a été acheté un répéteur wifi. Il a été installé et les essais sont concluants

En réponse à Mr Dorbes Jean-Luc, Maire lors du conseil municipal du 03 avril 2026, concernant l'obsolescence des photocopieurs, des rencontres avec les représentants sont en cours.

6) Mr Dorbes Jean-Luc

Demande aux adjoints et conseillers volontaires de s'inscrire sur le fichier des commissions de la communauté de commune transmis par la secrétaire.

Mr Dorbes Jean-Luc a participé à une réunion avec le SIVOM SAGE, la première réunion avec les délégués se tiendra le 18 mai 2026.

Mr Dorbes Jean-Luc a participé à une réunion avec le SMEDA, les réunions ne se feront plus à Foix mais par pôle local.

Mr Dorbes Jean-Luc a participé à une réunion avec la DIRSO, la Communauté de communes, les représentants des mairies de Longages, Noé et Lavernose-Lacasse en vue des travaux de réfection du pont de l'échangeur 28 enjambant l'autoroute A64. Les travaux de réfections se dérouleront du 6 juin 2027 au 6 août 2027 avec des impacts sur la circulation.

Mr Dorbes Jean-Luc a participé à une réunion avec les représentants des gravières Lafarge et ont évoqués les remblayages des sites en fin d'exploitation. Ils proposent une visite de site aux élus ainsi qu'une information sur les gravières à destination de l'école.

Une réunion est prévue le 12 mai avec Mr le Maire de Longages en vue d'une possibilité de mutualiser leur Police Municipale.

En 2027 les chèques ne seront plus acceptés ! à voir quelles solutions de remplacement pourraient être mises en place (voir avec les banques (TPE, garanties bancaires...)).

Que fait-on de l'épareuse ? il est proposé de l'utiliser une dernière fois lors du recyclage des employés communaux, à l'issue de ce recyclage et des risques à l'utiliser, elle sera mise en vente.

**Décision approuvée et votée à l'unanimité.**

Le SDIS demande un représentant communal.

Mme ATEDZOE Cindy se propose.

**Proposition approuvée et votée à l'unanimité.**

Election sénatoriale de septembre : la Préfecture a besoin de 3 délégués

Mrs Dorbes Jean-Luc, DANES Richard et BOCCARD Frédéric se proposent

**Proposition approuvée et votée à l'unanimité.**

Demande aux adjoints et conseillers volontaires de prendre la permanence du secrétariat lors des ouvertures aux publics pendant la semaine de congé de la secrétaire (date et horaire transmis par mail le 23 avril 2026).

Clôture du conseil municipal à 22h30

Le secrétaire,

Le Maire,

Le Maire

